



# #MaVieEnMieux

**800 €<sup>(1)</sup>**  
POUR VOUS<sup>(2)</sup>



**100 €<sup>(1)</sup>**  
pour votre filleul<sup>(2)</sup>

**JE PARRAINE ET JE GAGNE<sup>(3)</sup>**

**Bouygues  
Immobilier**   
Créateur de mieux vivre

# COMMENT PROFITER DE MON OFFRE PARRAINAGE ?



1

## JE PARRAINE UN PROCHE

En devenant propriétaire d'un logement chez Bouygues Immobilier, **je peux devenir parrain**<sup>(3)</sup>. Il suffit que je remplisse le coupon et que je le remette à une personne de mon entourage qui souhaite acquérir un logement chez Bouygues Immobilier.



2

## MON FILLEUL REMET LE COUPON

Lors de son premier rendez-vous, **mon filleul remettra le coupon complété au Conseiller Commercial** qui enregistrera le parrainage (à noter : si le coupon est remis ultérieurement, il ne pourra pas être pris en compte).



3

## JE REÇOIS MON CHÈQUE CADEAU PAR EMAIL

**Dans les trois mois suivant la signature chez le notaire de mon filleul, je reçois par email mon chèque cadeau dématérialisé**<sup>(2)</sup> **de 800€.** Mon filleul reçoit un chèque cadeau dématérialisé de 100€. J'ai le droit de parrainer 3 filleuls par an, un seul filleul par foyer.



4

## JE ME CONNECTE A LA PLATEFORME

Cet email contient le lien et l'identifiant qui me donnent accès à une boutique<sup>(4)</sup> en ligne. Je peux dépenser ma cagnotte sur le site ou commander des chèques cadeaux papier.



## COUPON PARRAINAGE

Merci de compléter ce coupon en LETTRES CAPITALES

### PARRAIN

Mme  M.  SCI .....

Adresse.....

CP ..... Ville .....

Tél..... E-mail (obligatoire) .....

### Recommande : **FILLEUL**

Mme  M.  SCI .....

Adresse.....

CP ..... Ville .....

Tél..... E-mail (obligatoire).....

**Je déclare avoir obtenu l'autorisation de mon filleul pour vous communiquer ses coordonnées en vue de lui présenter les programmes Bouygues Immobilier.**

**Détails et conditions auprès de votre Conseiller Commercial.**

Bouygues Immobilier respecte la législation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel (DCP) du client en sa qualité de responsable de traitement, et notamment le règlement dit « RGPD ». Vous pouvez à tout moment vous opposer à ce que vos données soient utilisées à ces fins en écrivant à [DPO@bouygues-immobilier.com](mailto:DPO@bouygues-immobilier.com) ou à l'adresse postale suivante : DPO BOUYGUES IMMOBILIER, 3, Bd Gallieni, 92445 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX. Vous trouverez l'ensemble des informations détaillées concernant ce traitement ainsi qu'un rappel de vos droits dans les mentions légales du site internet [bouygues-immobilier.com](http://bouygues-immobilier.com).

**Date et signature du parrain**

**COUPON A REMETTRE A VOTRE CONSEILLER COMMERCIAL ou à envoyer par email à [parrainage@bouygues-immobilier.com](mailto:parrainage@bouygues-immobilier.com)**

# Bouygues Immobilier,

un savoir-faire reconnu depuis plus de 60 ans

Retrouvez toutes nos résidences  
sur [bouygues-immobilier.com](https://www.bouygues-immobilier.com)



(1) Remise de chèques cadeaux, d'une valeur de 800 euros TTC pour le premier lot acheté par le filleul, à toute personne ayant acquis un bien immobilier auprès de Bouygues Immobilier depuis moins de dix ans et ayant parrainé un filleul ayant signé un contrat de réservation Bouygues Immobilier (hors filiales et co-promotions) et réitéré la vente par acte authentique dans les délais stipulés au contrat de réservation. Le filleul recevra 100€ TTC en chèques cadeaux. Conditions détaillées de l'offre en bureau de vente ou sur simple demande. Offre limitée à 3 parrainages par foyer et par an. Tout coupon non dûment rempli, daté et signé ne sera pas pris en compte. (2) Le chèque cadeau est un titre cadeau, émis sous forme de chèque cadeau dématérialisé. Conditions de validité des chèques cadeaux inscrites sur le chèque cadeau. (3) Offre limitée dans le temps. Bouygues Immobilier se réserve le droit de modifier ou d'arrêter à tout moment ce programme de parrainage, notamment en cas d'évolution de la réglementation applicable. Le parrainage doit permettre à Bouygues Immobilier de nouer une première relation avec une personne dont elle ignorait les coordonnées. Votre filleul doit être acquéreur chez Bouygues Immobilier pour la première fois. Le parrain doit être client de Bouygues Immobilier depuis moins de 10 ans (la date de prise en compte est celle de la signature de l'acte authentique du parrain) à la date d'enregistrement du parrainage. Le réservataire dispose d'un droit de rétractation de 10 jours (article L 271-1 du code de la construction et de l'habitation). Le programme de parrainage n'est pas rétroactif. Le coupon doit être transmis au Conseiller Commercial lors de la première visite de mon filleul dans l'un des espaces de vente. (4) « Boutique en ligne/plateforme » : désigne la plateforme accessible à partir de l'adresse communiquée par le prestataire (coût d'une connexion Internet) permettant aux Bénéficiaires, en utilisant leurs chèques cadeaux en cours de validité, dans la limite de leur utilisation si applicable (événements, codes rayon, restrictions éventuelles), d'acquiescer tout ou partie du prix des offres de loisirs, de billetterie, de voyages, de bons d'achat (cartes cadeaux, chèques cadeaux dont chèques cadeaux sur support papier...) et autres biens et services proposés. La somme perçue par le Bénéficiaire est assujettie à l'impôt sur les revenus de l'année de perception. C'est au Bénéficiaire qu'il revient de la déclarer. Bouygues Immobilier, SAS, au capital de 138.577.320 €, SIREN 562.091.546 RCS Nanterre, siège social, 3 boulevard Gallieni à Issy Les Moulineaux (92130), intermédiaire en opération de banque catégorie mandataire Intermédiaire en Opérations de Banque (MIOB) inscrit à l'ORIAS sous le n° 13006299. Crédits photos : AdobeStock. Conception : Raison de Plus/ Sab - Fév 2020.

**01 55 18 70 00**

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Du lundi au vendredi de 9h à 20h

**Bouygues  
Immobilier**  
Créateur de mieux vivre

